

SOUTIEN AUX VICTIMES ET AUX FAMILLES DE VICTIMES



Parce que nous sommes respectueux des lois de notre pays et attachés à ses valeurs républicaines

- Nous soutenons les familles des victimes dans leur juste combat pour faire éclater la vérité suite aux dysfonctionnements graves de la justice et des services de Police et de Gendarmerie au cours de ces 25 dernières années en Midi-Pyrénées et qui ont permis à des assassins d'agir en toute impunité :
 - enquêtes bâclées, disparitions de scellés
 - meurtres classés en suicide
 - disparitions et meurtres non élucidés (plus de 190)
 - refus d'entendre certains témoins
 - entraves à la recherche de la vérité de la part de médecins légistes
 - menaces, insinuations à l'encontre de certaines familles qui réclament justice
- Nous exigeons que des réponses précises soient données à nos questions simples :

- Que s'est-il passé à TOULOUSE depuis les années 1980 ?
- Quel système a autorisé et masqué de telles pratiques ?
- Quels pouvoirs ont initié une telle violence
- Quel pacte a laissé silencieusement se développer une telle perversion ?

- Nous exigeons :
 - 1 que la lumière soit faite sur tous ces meurtres classés ou non en suicides, disparitions et tortures
 - 2 que les victimes et leurs familles soient respectées dans les épreuves qu'elles continuent de traverser
- Nous demandons
 - 1 que des moyens suffisants soient donnés aux juges et aux enquêteurs pour mener à bien les investigations nécessaires
 - 2 que la justice pilier de notre république, agisse en toute impartialité et qu'elle sanctionne au plus vite tous ceux et celles qui ont failli à leur mission
 - 3 que le garde des sceaux ou les magistrats habilités à le faire, saisissent le Conseil Supérieur de la Magistrature pour qu'il examine le cas d'un magistrat du Parquet, plusieurs fois mis en cause, en prenant connaissance du Rapport interne rédigé par Monsieur le Procureur Bréard et transmis à sa hiérarchie le 7 janvier 2005.
 - 4 Que les témoignages recueillis par l'Association et remis en main propre au représentant du Ministère Public, ainsi qu'à la Direction technique de la gendarmerie nationale, soient versés dans les dossiers où ils peuvent être utiles à la manifestation de la vérité

